



PROGRAMME D'ASSURANCE



ACMV

Western Financial Group Insurance Solutions, en partenariat avec HED Courtier en Assurance Inc. (HED) au Québec, et l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), est fier d'être le fournisseur dûment visé pour les plans d'assurance spécialisés et des services de gestion de risques pour les membres de l'ACMV et ce, à travers le Canada.

Assurance commerciale

Les plans suivants sont offerts dans le cadre du **programme d'assurance ACMV** :

Assurance commerciale

Assurance responsabilité civile professionnelle

Assurance pour étudiant et nouveau diplômé

Assurance collective pour employés

Plan d'alliance

Assurance de groupe automobile et habitation

Au niveau des assurances, l'équipe d'assurance ACMV chez HED comprend les risques particuliers qui touchent l'industrie vétérinaire canadienne. Nos experts en assurances vétérinaires fourniront un examen complet de vos opérations commerciales et proposeront une garantie qui vise à répondre aux besoins spécifiques de votre pratique vétérinaire.

Caractéristiques et avantages :

- Des économies importantes sur les primes courantes lorsque vous vous inscrivez au programme.
- La stabilité des taux est atteinte en utilisant la structure « Autoassurance protégée » (AAP) ainsi que la participation de plus de 1400 pratiques vétérinaires à travers le Canada.
- L'accès aux garanties uniques est offert exclusivement dans le cadre du programme d'assurance ACMV, et une révision périodique est effectuée afin d'assurer que chaque pratique ait une police adaptée à ses besoins spécifiques.
- Opportunité de ristourne de prime pendant les années où les demandes de réclamations sont faibles, grâce à la structure unique AAP.
- Couverture complète de limite de garantie globale.
- Des services de gestion des risques et de la prévention de pertes.

Assurance responsabilité civile professionnelle et générale

Nous travaillons en collaboration avec les membres de l'ACMV et les cliniques membres à travers le Canada, tout en reconnaissant les besoins régionaux/provinciaux uniques de la profession vétérinaire. L'assurance responsabilité civile professionnelle et générale est incluse dans le forfait d'assurance commerciale, ou peut être achetée par les particuliers. C'est une garantie dont tous les vétérinaires devraient se prévaloir puisque cette assurance vous protège contre les erreurs, les omissions

ou les actes négligents, qui peuvent survenir lors de l'exercice de vos activités professionnelles normales ou usuelles comme vétérinaire. Cette garantie vous protège également en assurant votre défense contre les allégations d'actes répréhensibles et le paiement des frais juridiques lors d'une poursuite civile. Une assurance responsabilité civile professionnelle et générale vous procure le soutien financier dont vous aurez besoin afin de protéger votre gagne-pain en cas d'accident.

Avantages:

- Les vétérinaires dans tous les domaines de pratique ont accès à une assurance responsabilité civile professionnelle individuelle et ce, à des taux concurrentiels.
- Une garantie pour le paiement des frais juridiques découlant d'une plainte, d'une audience disciplinaire ou d'une révision disciplinaire.
- Une garantie pour le paiement des frais juridiques en lien avec l'exercice de l'emploi et des disputes contractuelles.

Assurance pour étudiant et nouveau diplômé

L'ACMV a conçu un plan d'assurance pour étudiant et nouveau diplômé en médecine vétérinaire qui vous offre la tranquillité d'esprit ainsi qu'à vos proches. Que vous soyez en classe ou à l'extérieur, soyez rassuré, vous êtes protégé.

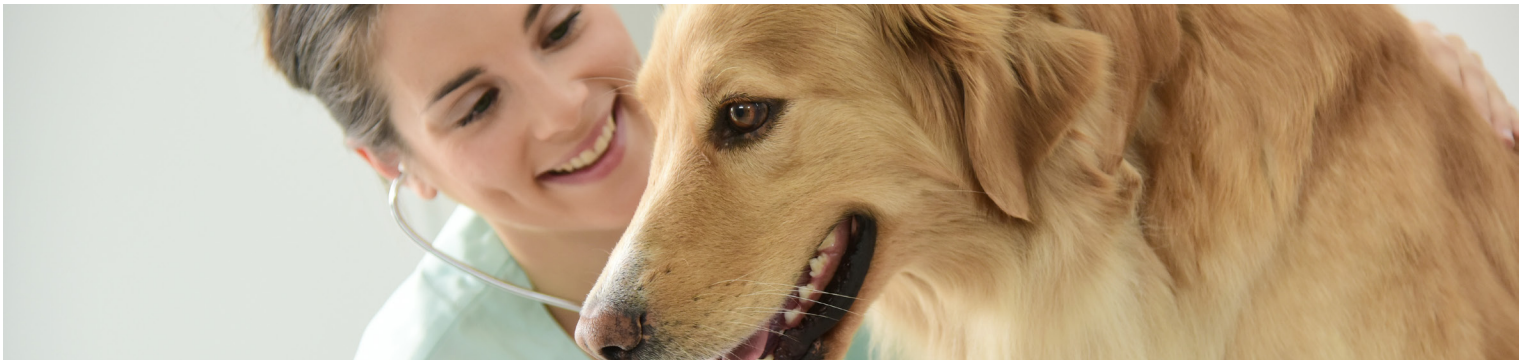
offre une assurance vie et invalidité aux étudiants de médecine vétérinaire et ce, de la première année jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Cette assurance est disponible rapidement sans aucune souscription médicale.

Le plan d'assurance pour étudiant et nouveau diplômé



Avantage	Montant de garantie
----------	---------------------

Assurance vie et décès accidentel	25 000 \$
Invalidité de longue durée	2 000 \$ par mois



Assurance collective pour employés

TotalGUARD, le régime d'assurance collective pour employés, est offert par le biais de l'ACMV. Il offre une gamme étendue d'options de couverture pour l'assurance vie, les soins de santé et les soins dentaires aux cliniques à travers le Canada. Grâce à un regroupement de plus de 1500 entreprises

à travers le Canada, TotalGUARD offre des efficacités financières. TotalGUARD vous aidera à recruter et à fidéliser votre personnel, favorisant ainsi une main-d'oeuvre efficace et productive.

Caractéristiques et avantages :

- **Flexibilité du programme :** Les cliniques qui sont membres peuvent choisir parmi plusieurs options de garantie.
- **Administration en ligne :** La gestion de votre programme d'assurance collective pour employés n'a jamais été aussi rapide et facile. Avec l'administration en ligne, vous pouvez ajouter de nouveaux employés, mettre à jour les informations des employés, télécharger des formulaires et imprimer des certificats.
- **Carte ordonnances/dentaire *Pay-Direct* :** Toutes les personnes assurées recevront cette carte de paiement automatique. Elle ressemble à une carte de crédit et toutes les personnes assurées peuvent l'utiliser pour les services d'ordonnances et dentaires. Les assurés n'ont qu'à payer le montant de coassurance lors de l'achat/du service lorsqu'ils présentent leur carte.

Plan d'alliance

Le plan d'alliance offre aux membres individuels la tranquillité d'esprit, sachant que leur famille est protégée contre les difficultés financières en cas de malheur. Le programme offre des produits complets qui sont flexibles et compétitifs.

Le plan d'alliance de l'ACMV offre l'assurance:

- vie
- vie pour enfant dépendant
- invalidité de longue durée
- décès et mutilation accidentels
- frais généraux d'entreprise

Assurance groupe habitation et automobile*



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

Des économies pour vos assurances auto et habitation.

Un partenaire de confiance :

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) évalue régulièrement ses programmes et services afin d'offrir à ses membres ce qui se fait de mieux. Dans le cadre du Programme d'assurance de groupe de l'ACMV, l'Association s'est associée à La Personnelle, compagnie d'assurances, dans le but d'offrir aux membres, comme vous, des tarifs de groupe et des avantages exclusifs en assurance auto et habitation.

Des tarifs exclusifs et bien plus :

La Personnelle vous offre des protections et un service personnalisés, et ce, à des tarifs de groupe. Mieux encore, votre conjoint et les personnes à votre charge peuvent aussi bénéficier de ces avantages, y compris ces autres façons d'économiser :

- **Rabais pour pneus d'hiver** : Économisez 5 % sur votre prime toute l'année si vous roulez avec quatre pneus d'hiver en période hivernale.
- **Économies de fidélité** : Préférez-nous à votre assureur actuel, et nous vous accueillerons avec un rabais pouvant aller jusqu'à 7 %.
- **Tarifs étudiants** : Les étudiants inscrits aux études collégiales ou universitaires de moins de 25 ans économisent avec La Personnelle.
- **Rabais pour système d'alarme** : Économisez si votre résidence est munie d'un système d'alarme relié à une centrale de surveillance.
- **Avantage double contrat** : Économisez sur votre assurance habitation si vous assurez à la fois votre résidence et votre véhicule avec La Personnelle. En cas de demande d'indemnité touchant les deux, vous ne payez qu'une seule franchise.

Demandez votre soumission exclusive :

1-866-860-2862 • CVMAinsurance.com/fr

* **CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT.** L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Le Pardon d'accident est uniquement offert en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les économies de fidélité sont uniquement offertes en Ontario, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le rabais pour pneus d'hiver n'est pas offert au Québec.

Les produits sont offerts exclusivement aux membres. Pour participer au programme d'assurance de l'ACMV et assurer la continuité de la protection, vous devez être membre et conserver une adhésion en règle pendant toute la période de la couverture d'assurance.

Pour profiter des avantages offerts par le programme d'assurance de l'ACMV, veuillez communiquer avec nous :

HED Courtier en
Assurance
Inc.
ASSURANCE ET GESTION DE RISQUES

1-866-860-CVMA (2862)
CVMAinsurance.com/fr